

« VIGNOBLES & DECOUVERTES »

Acte de candidature et d'engagement – propriétés viticoles

Le prestataire **s'engage** à respecter l'intégralité des critères du label national « Vignobles & Découvertes » et à se plier aux éventuels **contrôles** du respect des différents critères.

Le prestataire s'engage à **communiquer** sur la **marque** « Vignobles & Découvertes », apposer la plaque sur sa façade, intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.

Le prestataire s'engage à **renvoyer** la clientèle **vers les autres prestataires** porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.

Le prestataire s'engage à fournir les **chiffres de fréquentation** de son établissement.

Le prestataire s'engage à **participer aux opérations de communication et promotion** menées par les pilotes et leurs partenaires dans le cadre du label « Vignobles & Découvertes », dans la mesure où ces actions sont compatibles avec la stratégie globale du prestataire.

Le prestataire s'engage à respecter la **réglementation en vigueur** (notamment en matière d'hygiène, sécurité incendie, accessibilité aux personnes handicapées...) concernant son établissement et affirme disposer de toutes les **autorisations** requises pour exercer son activité.

Le prestataire s'engage à proposer une visite en une langue étrangère a minima.

Le comité de pilotage se réserve le droit de **radier** tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils du label (logo et plaque) dans sa communication.

Cet engagement est signé pour une durée **de trois ans et prendra effet à partir de la date d'obtention officielle du label par territoire.**

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle charte est nécessaire.

Fait à

Le/...../2015

Signature

Nom de la structure : _____

Contact : _____